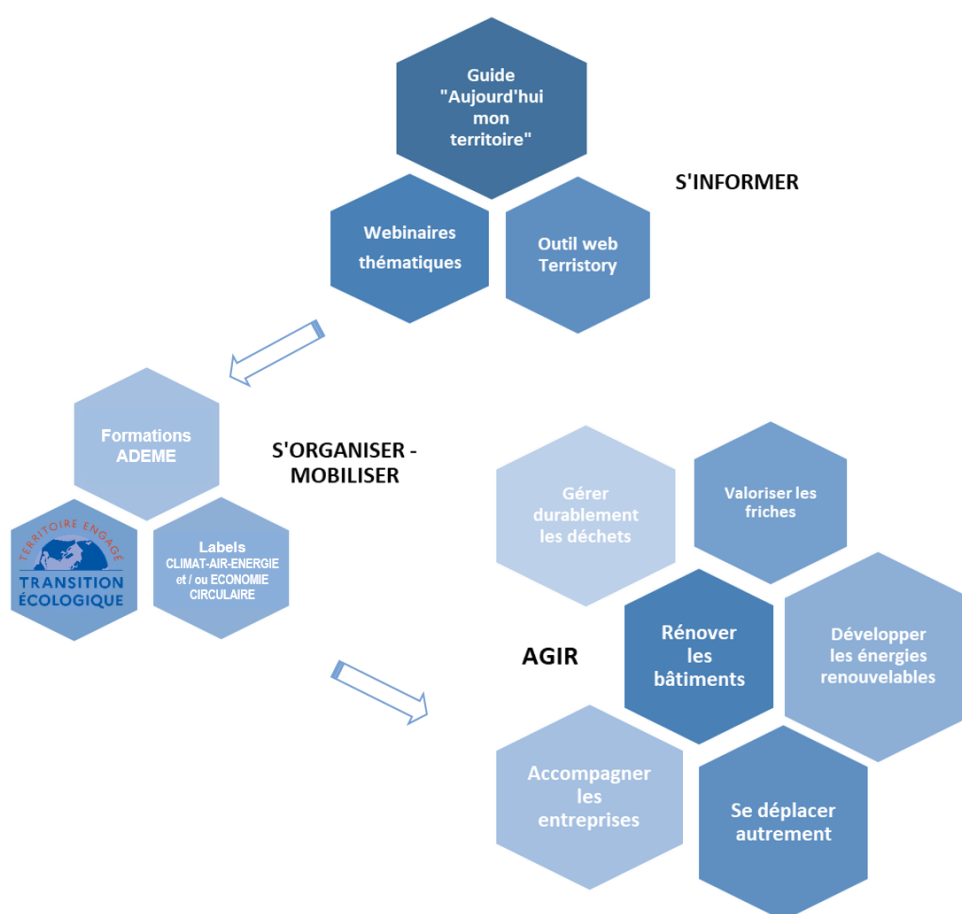


Auvergne-Rhône-Alpes

L'offre ADEME pour les Collectivités & Contrats de Relance et de Transition Ecologique

Un accompagnement et des moyens dédiés
aux démarches territoriales de transition

L'ADEME, Agence de la Transition Ecologique, est partenaire des démarches Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), et des projets de territoires associés. Elu.e.s, directeur.trices et technicien.nes de collectivités, ce document vous présente les dispositifs d'appuis techniques et financiers de l'ADEME pour réaliser les projets de transition écologique de votre territoire.



Vous informer sur les enjeux, les opportunités et les leviers de la transition écologique pour votre collectivité

- **Le guide « Aujourd'hui mon territoire »**

Ce guide partage des clés et propose des actions concrètes pour que les collectivités puissent intégrer la transition écologique dans la gestion quotidienne de leurs territoires.

https://librairie.ademe.fr/institutionnel/3990-aujourd-hui-mon-territoire-fiches-actions-9791029715471.html#/44-type_de_produit-format_electronique

- **Des webinaires thématiques « pour comprendre et agir »**

Retrouvez les diaporamas et enregistrements sur neuf thématiques.

<https://auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/collectivites-et-secteur-public/parcours-des-elues-sur-la-transition-ecologique/webinaires-et/webinaires-elues>

- **TerriStory® : les données « Climat, air, énergie » et « économie circulaire » de votre territoire**

Cet outil d'aide à la décision proposé par AURA-EE fournit des jeux de données cartographiées au service de votre territoire en transition.

<https://auvergnerrhonealpes.terristory.fr/>

- **D'autres ressources numériques et programmes pour vous informer davantage :**

L'ADEME met à votre disposition :

- Son expertise sur expertises.ademe.fr et sur agirpourlatransition.ademe.fr
- Ses publications :
 - o guides pratiques, études, retours d'expériences sur librairie.ademe.fr ;
 - o lettres ADEME Magazine / Stratégie / Recherche / International sur infos.ademe.fr ; abonnez-vous !

Autres publications ou événements :

- du 31 mai au 2 juin 2022 à Genève : Assises européennes de la transition énergétique assises-energie.org
- le 22 sept. 2022 à Lyon : Journée nationale des collectivités « Territoire Engagé Transition Ecologique » territoireengagetransitionecologique.ademe.fr/journee-nationale-collectivites-2022
- Exemples d'initiatives et projets de Transition en France : www.entransition.fr.



Vous organiser et mobiliser votre territoire autour de la transition écologique

- **Les formations ADEME**

Gratuites, à destination des élu.e.s et des agents des EPCI, en interne au sein de la collectivité ou inter-collectivités, ces formations proposent un parcours pédagogique pour anticiper, dynamiser, piloter et évaluer une politique de transition écologique territoriale. La programmation 2022 est en cours.

Deux formations sont proposées prochainement en Auvergne-Rhône-Alpes, à destination des chef(fe)s de projet et chargé(e)s de mission. Inscrivez-vous !

- **le 26 sept. 2022 à Lyon : TRANSI08, Réussir la mise en œuvre de votre stratégie opérationnelle de transition écologique.**

Objectif : donner les clés de compréhension, les leviers et les outils pour assurer la juste mise en œuvre et la réussite de votre politique de transition écologique.

<https://formations.ademe.fr/solutions/stage.php?folid=26&stageid=5029&search=TRANSI08>

- **du 3 au 4 oct. 2022 à Lyon : TRANSI09, Évaluer la mise en œuvre de ma politique de transition écologique : application et outils.**
Objectif : appréhender les outils et méthodes pour évaluer sa politique de transition écologique.

<https://formations.ademe.fr/solutions/stage.php?folid=26&stageid=5031&search=Transi09>

D'autres formations vous sont accessibles : consultez l'offre complète de l'ADEME sur <https://formations.ademe.fr/accueil.html>

- **Le programme TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

L'ADEME propose aux collectivités une stratégie globale d'amélioration continue pour la transition écologique : le programme TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE est un **accompagnement complet** sur les démarches de transition écologique, destiné aux communes et aux EPCI.

Il est composé de **deux labels complémentaires**, qui valorisent les politiques d'excellence mises en œuvre par les territoires dans deux domaines :

Le label CLIMAT – AIR – ÉNERGIE

(ex-label Cit'ergie)



Le label ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Retrouvez les référentiels des deux labels et des exemples de réalisations concrètes des collectivités engagées dans le programme, sur :

<https://territoireengagetransitionecologique.ademe.fr/>

- **La plateforme DATAGIR de l'ADEME**

Vous souhaitez **sensibiliser et mobiliser vos citoyens** sur leurs impacts environnementaux et la transition écologique ? Appuyez-vous sur cet outil qui met à disposition des citoyens des données environnementales et des simulateurs d'impact environnemental.

<https://datagir.ademe.fr/>

Agir pour la transition de votre territoire

→ Vous souhaitez mettre en œuvre une stratégie opérationnelle d'adaptation au changement climatique

La démarche TACCT (Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires) permet d'élaborer une politique d'adaptation au changement climatique de "A à Z", du diagnostic de vulnérabilité jusqu'au suivi des mesures et à l'évaluation de la stratégie. Sous certaines conditions, l'ADEME peut vous accompagner dans votre démarche.

<https://tacct.ademe.fr>

→ Vous souhaitez développer la chaleur renouvelable sur votre territoire

- **Les appels à projets du Fonds Chaleur**



Le Fonds Chaleur ADEME est un outil de subvention qui accompagne les projets (études et investissements) des collectivités et des entreprises pour **développer la chaleur renouvelable (bois énergie, solaire thermique, géothermie basse énergie avec PAC, méthanisation, ...)** et de **récupération, ainsi que les réseaux de distribution associés** de chaud et de froid, à partir d'un seuil de production.

Pour en savoir plus : <https://fondschaleur.ademe.fr/>

- **Le Contrat Chaleur Renouvelable**

Pour soutenir le développement des plus petits projets, l'ADEME propose ce contrat aux collectivités qui souhaitent accompagner les acteurs de leur territoire à convertir leurs installations de chauffage à des énergies renouvelables et locales.

Vous disposez à travers ce contrat de développement des énergies renouvelables thermiques – dit Contrat Chaleur Renouvelable - d'une enveloppe du Fonds Chaleur déléguée par l'ADEME, à gérer et animer sur votre territoire, sur une période de 3 ans. Cette enveloppe vous permet de subventionner les études et les travaux des maîtres d'ouvrage porteurs de projets de production de chaleur renouvelable. Vous bénéficiez d'un accompagnement technique et financier de l'ADEME dans la conduite de votre programme d'actions (prospection, mobilisation des acteurs, accompagnement et instruction des projets).

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/contrat-developpement-energies-renouvelables-thermiques>

Votre territoire est peut-être déjà couvert par un Contrat Chaleur Renouvelable. Ceux -ci sont généralement animés par des EPCI, regroupements d'EPCI, départements, syndicats d'énergie... La Loire par exemple est couverte à 100 % par les contrats de Saint-Etienne Métropole et du SIEL. Consultez la liste des communes couvertes sur : <https://auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/collectivites-et-secteur-public/animer-votre-territoire/contrat-chaleur-renouvelable>.

→ Vous souhaitez rénover vos bâtiments

- **Un centre régional de ressources pour la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics**

Il met à votre disposition des informations et un programme d'ateliers et webinaires, consultables sur son site internet <https://www.renotertiaire-aura.fr/>.

Pour débiter, contactez vos relais d'information et d'accompagnement au niveau départemental : <https://www.renotertiaire-aura.fr/tertiaire-public/ressources/par-territoire>

- **Le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique)**

Porté par la FNCCR et financé par des certificats d'économie d'énergie (CEE), il met à disposition et finance des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics. Consultez les ressources proposées et les appels à projets en cours sur : <https://www.programme-cee-actee.fr/>.

- **Profitez de l'offre spécifique de soutien à l'ingénierie**

Pour garantir ou sécuriser la performance énergétique des opérations de rénovation du patrimoine bâti de votre collectivité :

- Etablissez un **Contrat de Performance Energétique (CPE)** pour garantir les gains énergétiques des rénovations entreprises sur vos bâtiments; l'ADEME vous accompagne en finançant 50% de votre assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO): <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/aide-amo-renovation-energetique-globale-contrat-performance-energetique>

N'hésitez pas à :

- consulter la liste des professionnels de votre territoire déjà engagés, sur <https://www.objectifco2.fr/>;
- faire connaître ce dispositif auprès des acteurs économiques afin de diminuer l'empreinte GES de votre territoire ;
- demander dans vos appels d'offre publics que les entreprises qui postulent soient chartées et s'inscrivent donc dans cette dynamique vertueuse ;
- contacter les animateurs du dispositif : <https://www.objectifco2.fr/index/index#contact>.

- **Le programme InTerLUD**

Soyez le relais, auprès de vos territoires, du programme CEE INTERLUD sur l'optimisation de la logistique en ville. Porté par l'ADEME, le CEREMA, la CGI, Logistic-Low-Carbon et Rozo, le programme InTerLUD sensibilise collectivités et acteurs économiques aux enjeux du transport de marchandises en ville. Il accompagnera 50 métropoles et communautés d'agglomération d'ici décembre 2022 dans l'élaboration concertée d'une charte de logistique urbaine durable et en sensibilisera plus de 200.

Vous souhaitez participer à ce programme de sensibilisation et d'actions ? Contactez Marion COTTET – marion.cottet@cerema.fr

• **Diversifier les énergies du transport**

- **Appel à projets Ecosystèmes Territoriaux Hydrogène**

Cet AAP aide des investissements dans des écosystèmes associant les infrastructures de production / distribution et les usages de l'hydrogène (industriels, mobilité). Les collectivités sont des opératrices territoriales essentielles de cette filière en permettant le développement de ces nouvelles infrastructures et usages par les différents acteurs du territoire.

AAP clos le 14 sept. 2021 (possible réouverture en 2022, au titre de France 2030)

- **Appel à projets régional GNVolont'Air Territoires**

Dans la perspective de la création d'une nouvelle station sur votre territoire, vous souhaitez investir dans un ou plusieurs véhicules bioGNV/GNV pour votre collectivité ? Le présent AAP finance le surcoût des véhicules bioGNV/GNV et participe ainsi à l'accélération du déploiement de solutions d'avitaillement économiquement viables dans les zones non encore équipées en stations.

AAP ouvert jusqu'au 12 novembre 2023

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220208/biognv2022-32>

- **Appel à projets Ecosystèmes véhicules lourds électriques**

Ouvert au titre du programme France 2030, cet AAP soutient le déploiement de la mobilité lourde électrique : investissements dans des écosystèmes associant l'installation d'infrastructures de recharge électrique et le déploiement de véhicules lourds électriques dans des flottes professionnelles, pour le transport de personnes ou de marchandises.

Relèves des projets les 1^{er} juin, 12 sept. et 2 déc. 2022

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220216/ecosystemes-vehicules-lourds-electriques>

- **Appel à projets Déploiement de stations de recharge pour les véhicules électriques**

Ouvert également au titre du programme France 2030, cet AAP vise le déploiement de réseaux de stations publiques de recharge haute puissance destinés à tous types de véhicules électriques (nb minimum de points de recharge par projet : 100 pour les projets privés et 50 pour les projets publics)

Relèves des projets le 11 juillet 2022, puis les 1^{ers} janvier et 1^{ers} juin 2023 et 2024.

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220318/soutien-deploiement-stations-recharge-vehicules-electriques>

→ Vous souhaitez agir en faveur de la qualité de l'air

- **Appel à projet de Réduction des émissions d'oxydes d'azote (NOx) et/ou de particules (PM) dans l'air extérieur**

L'ADEME accompagne les acteurs publics et privés des territoires couverts par un plan de protection de l'atmosphère (PPA) ou une feuille de route qualité de l'air*, à réduire les émissions d'oxydes d'azote (NO₂) et/ou de particules (PM) dans l'air extérieur.

** Périmètres couverts : PPA 3 de Lyon (dont action du Syndicat de l'ouest Lyonnais sur le territoire de la CCVG); PPA 3 de Grenoble; PPA 3 de Saint-Etienne - Loire Forez; PPA 3 de Clermont-Ferrand; PPA 2 de la Vallée de l'Arve; périmètre de Valence-Romans Agglomération.*

Les financements portent sur les investissements (ex : transfert modal, réduction du trafic, renouvellement de véhicules...), les études de mise en place opérationnelle, les actions de communication, animation, sensibilisation intégrant les changements pérennes de pratiques.

Appel à projet ouvert jusqu'au **24/06/2022**

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220329/reduction-emissions-doxydes-dazote-nox-particules-pm-lair-exterieur>

- **Projet AACT-AIR**

Vous souhaitez mettre en œuvre des politiques d'amélioration de qualité de l'air extérieur ou intérieur sur votre territoire, en agissant sur la réduction des polluants réglementés ou non, et votre projet concerne une étude.

- Vous avez déjà mis en place une politique pour l'amélioration de la qualité de l'air : votre étude vise à définir un plan d'actions pour un secteur ciblé ou à définir les modalités de mise en œuvre d'une action prédéfinie pour la qualité de l'air.
- Votre étude vise à définir une politique sectorielle ciblée et aboutir à une stratégie territoriale (à l'exception des études visant à élaborer des documents réglementaires du type PCAET, constitution d'une ZFE pour les territoires obligés...).

L'objet de l'étude est de définir, en fonction de votre contexte territorial, des actions concrètes d'amélioration de la qualité de l'air à déployer par votre collectivité, en matière de transports et mobilité, urbanisme, BTP, gestion des déchets verts, chauffage au bois, agriculture, changements de pratiques individuelles et collectives...

Dans le cadre du projet AACT-AIR, vous pouvez bénéficier :

- d'une subvention pour la réalisation de l'étude,
- d'un accompagnement technique pour la réalisation et la valorisation de votre étude.

Appel à projet ouvert jusqu'au **17/05/2022**

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220125/aact-air-aide-a-laction-collectivites-territoriales-faveur-qualite-lair?cible=78®ion=26>

→ Vous souhaitez optimiser la gestion des déchets et développer l'économie circulaire sur votre territoire

En cohérence avec les objectifs fixés par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), l'ADEME vous accompagne dans vos projets visant à réduire les déchets collectés dans le cadre du Service public de gestion des déchets, et à augmenter leur valorisation, dans une logique de développement de l'économie circulaire sur votre territoire.



• La Tarification Incitative des déchets

Avec cette tarification, le montant de la taxe (ou redevance) d'enlèvement des ordures ménagères (OM) varie en fonction de la quantité de déchets produits. La majorité des collectivités l'ayant mise en œuvre observe une baisse de 30 à 50 % de la quantité d'OM résiduelles collectées.

Pour une collectivité exerçant la compétence de collecte des déchets, l'ADEME finance :

- L'étude préalable : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/instauration-extension-tarification-incitative-financement-letude-prealable>
- La mise en œuvre opérationnelle : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/aide-a-linvestissement-a-lapplication-tarifications-service-public-dechets>

• Le tri des déchets ménagers et professionnels

L'ADEME soutient les investissements des collectivités dans la création ou la modernisation de centres de tri d'emballages ménagers et papiers graphiques liée à l'extension des consignes de tri, ainsi que de déchèteries spécialisées dans l'accueil des déchets d'activités économiques (uniquement dans les cas justifiés de carence d'une offre privée assurant ce service). Les aides proposées sont les suivantes :

- L'étude préalable d'un centre de tri : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/subventions-etudes-realisation-centres-tri-dechets>
- Les investissements de création ou modernisation d'un centre de tri ou d'une déchèterie professionnelle via l'appel à projet AURADECHET (clôturé le 14 janvier 2022 ; pas de nouvelle ouverture en 2022)
- Le déploiement du tri sélectif hors foyer, incluant les équipements de tri ou collecte des déchets dans les espaces publics et les ERP ainsi que les actions de communication et de formation associées ; instruction au fil de l'eau jusqu'au **30 juin 2022** : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/investissement-equipements-collecte-dechets-issus-conso-hors-foyer>

• La généralisation du tri à la source des biodéchets

Pour généraliser le tri à la source des biodéchets en déployant des solutions de proximité (compostage partagé ou autonome, broyage des déchets verts, etc.) et/ou de collecte séparée, et valoriser localement les déchets alimentaires triés à la source (plateforme de compostage), l'ADEME finance :

- L'étude préalable : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/etude-prealable-tri-a-source-traitement-biodechets-menages>

- Les investissements via l'appel à projets régional AURABIODEC ; prochaine relève des projets le **3 juin 2022** : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220308/tri-a-source-valorisation-biodechets-auvergne-rhone-alpes>
- **Les installations de méthanisation**
L'ADEME soutient les projets de méthanisation permettant de produire une énergie renouvelable à partir de déchets et de valoriser les matières organiques résiduelles par retour au sol :
 - L'étude préalable d'un projet : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/etudes-prealables-a-construction-dune-installation-methanisation>
 - Les investissements : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/financement-dinstallations-methanisation-injection-cogeneration-chaleur>
- **Les activités de réemploi, réparation et réutilisation**
L'ADEME propose des aides pour développer les activités de réemploi et réparation sur votre territoire :
 - L'étude du potentiel d'une filière de réemploi sur votre territoire : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/aide-reemploi-reparation-reutilisation>
 - Les investissements : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/financement-equipements-reemploi-reutilisation-reparation-reconditionnement>
- **Le réemploi, la réduction et la substitution des emballages et contenants, notamment plastiques, à usage unique**
Ce dispositif finance les études, les expérimentations préalables et les investissements permettant la substitution des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en plastique utilisés en restauration collective, par un matériau réemployable ou recyclable : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/reemploi-reduction-substitution-emballages-contenants-notamment-plastiques-a>
- **Les équipements de désinfection des déchets d'activités de soins à risques infectieux : « Banaliseurs DASRI »**
Ce dispositif soutient l'acquisition et l'installation in situ ou ex situ d'appareils de prétraitement par désinfection des déchets d'activités de soins à risques infectieux. L'instruction des demandes d'aide est réalisée au fil de l'eau, en coordination ADEME-DREAL.
Dispositif clos le 1^{er} mars 2022

→ Vous souhaitez reconvertir les friches industrielles et urbaines de votre territoire

Vous êtes une collectivité engagée dans des démarches de planification territoriale et envisagez de réaliser des démarches de requalification des friches polluées ? L'ADEME vous accompagne dans les différentes étapes de votre démarche.

- **Etudes de gisement, de faisabilité ou de conduite d'opérations d'aménagement des friches, polluées ou non**
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/aide-etudes-prealables-reconversion-friches-urbaines>
- **Appel à projets Travaux de dépollution pour la reconversion des friches**
Cet AAP finance des travaux de dépollution des sols et/ou des eaux souterraines. Sont éligibles les friches résultant d'anciens sites industriels ICPE ou d'anciens sites miniers.
AAP 2022 ouvert du 15/02 au **29/04/2022**
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220215/friches2022-31>

→ **Vous souhaitez accompagner les entreprises de votre territoire dans leur transformation écologique**

De nombreux dispositifs d'aide à la transition énergétique et écologique des acteurs économiques – associations, TPE/PME, ETI et grands groupes industriels - sont portés par l'ADEME, notamment dans le cadre des plans France Relance et France 2030 du gouvernement.

Cette offre fait l'objet d'un communiqué spécifique, régulièrement actualisé sur <https://auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/> (cf carrousel d'actualités).

N'hésitez pas à la relayer auprès des entreprises de votre territoire.



Retrouvez l'ensemble des aides et appels à projets de l'ADEME sur agirpourlatransition.ademe.fr

Vos contacts ADEME en direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes

Contacts	Thématiques – Expertise - Départements
Sylvain AVRIL - 04 73 31 52 93 Inès FABRE - 04 72 83 46 11	Territoire Engagé Transition Ecologique / Label Climat Air Energie
Manon GERBAUD - 04 73 31 52 85	Adaptation au changement climatique (TACCT)
Nelly LAFAYE - 04 73 31 52 90	Contrats Chaleur Renouvelable Réseaux de chaleur et chaufferies biomasse (03-15-42-43-63)
Laurène DAGALLIER - 04 72 83 46 29	Réseaux de chaleur et chaufferies biomasse (01-07-26-38-69-73-74)
- 04 72 83 46 02	Géothermie basse énergie avec PAC (études et premier contact) Solaire thermique
Loïc LE QUILLEUC - 04 73 31 52 96 Marie JEANMOUGIN - 04 72 83 46 10 Hakim HAMADOU - 04 72 83 84 51	Rénovation bâtiments tertiaires publics (03-15-42-43-63) Projet BAPAURA - Rénovation bâtiments tertiaires publics Rénovation bâtiments tertiaires publics (01-07-26-38-69-73-74) et Géothermie basse énergie avec PAC, associée à des réseaux chaud et/ou froid
Mathias COPY - 04 72 83 46 22	Management de la mobilité durable – Vélo et développement des nouvelles mobilités durables
Anne-Sophie BANSE - 04 72 83 46 06	GNVolont’AIR
Eric GASPARD - 03 88 15 58 92	Ecosystèmes territoriaux hydrogène
Elsa THOMASSON - 04 72 83 46 24	Qualité de l’air
Hervé BAFFIE - 04 72 83 46 07	Tarifification Incitative des déchets
Claire SAUGUES - 04 73 31 52 91	Réemploi, réparation - Tri, collecte et valorisation des Biodéchets - Territoire Engagé Transition Ecologique / Label Economie circulaire
Sybille MEJIA - 04 72 83 09 36	Réemploi, réduction, substitution des contenants à usage unique
Coralie BELICARD - 04 72 83 09 33	Centres de tri des déchets - Déchèteries professionnelles
Pierre LAURENT - 04 73 31 52 94 Jacques WIART - 04 72 83 46 09	Méthanisation (dépts 03, 15, 42, 43, 63) Méthanisation (dépts 01, 07, 26, 38, 69, 73, 74)
Jean-Paul GEORGES - 04 72 83 46 03 Flavien JACQUET - 04 72 83 09 35 Joachim MORNET - 04 72 83 09 37	Revalorisation et aménagement des friches polluées – Volet études Revalorisation et aménagement des friches polluées – Volet travaux

L’ADEME EN BREF

À l’ADEME - l’Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu’au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d’expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L’ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation.

www.ademe.fr



[@ademe](https://twitter.com/ademe)